

L'Union européenne tente un coup d'État judiciaire contre l'Espagne

écrit par Manuel Gomez | 29 décembre 2019



Le point de rupture n'est plus très loin : L'Union européenne réalise un véritable « coup d'État » contre la souveraineté d'un pays, en l'occurrence il s'agit de l'Espagne.

Elle se permet de réclamer « l'immunité parlementaire » pour des députés européens espagnols accusés et condamnés pour « sédition et détournements de fonds publics ».

C'est le cas notamment d'Oriol Junqueras, âgé de 50 ans et ex-numéro 2 du gouvernement catalan, qui, lui, n'a pas fui l'Espagne et a été condamné à 13 années d'emprisonnement en octobre 2019.

L'Union européenne exige que tous ses députés doivent être protégés par une immunité dès leur élection, c'est en tous les cas le verdict délivré par la justice de l'UE.

Cette justice, qui s'estime au-dessus de la souveraineté des pays, déclare que les droits fondamentaux des députés

européens sont violés en Espagne et réclame la révision du procès de Junqueras car, selon elle, il ne devrait pas se trouver en prison puisqu'il jouit de toutes ses prérogatives, depuis son élection, le 26 mai 2019.

La justice espagnole avait refusé de libérer le « député » européen Oriol Junqueras afin qu'il puisse participer, le 2 juillet 2019, à la session constitutive de l'Assemblée, qui se tenait à Strasbourg (France).

À la satisfaction totale des « fuyards », l'ex-président du gouvernement de la Catalogne, Carles Puigdemont et son complice Toni Comin, tous deux réfugiés en Belgique, qui considèrent « comme une victoire » cette décision de leur permettre de siéger au Parlement européen.

« Nos droits, et ceux des deux millions de citoyens qui ont voté pour l'indépendance, ont été violés. Je demande l'annulation de cette sentence et la liberté pour tous. », a pu « twitter » Oriol Junqueras depuis sa cellule.

La Cour suprême espagnole est ainsi désavouée ouvertement par l'Union européenne qui donne la pénible impression d'approuver la possibilité d'une Catalogne indépendante en autorisant un « fugitif », recherché par les forces de l'ordre, d'exercer son mandat de parlementaire européen et de siéger à l'Assemblée européenne à Strasbourg.

La justice d'un pays souverain est ainsi « insultée » officiellement, ainsi que les millions de citoyens espagnols qui approuvent la souveraineté de leur pays.

Et ce n'est pas le PSOE (les socialistes), actuellement, et momentanément au pouvoir, avec l'aide des quelques voix du parti d'extrême gauche « Podemos » et celles d'un parti indépendantiste catalan, qui se dressera comme un rempart pour sauvegarder l'indépendance judiciaire de l'Espagne.

Le PP (Parti popular) se montre bien discret sur la

situation bien compromise entre l'UE et l'Espagne, ménageant ainsi « la chèvre et le chou ».

Seul le parti de droite VOX s'est élevé avec violence pour défendre la souveraineté du pays, indiquant, qu'à cause de la résolution des tribunaux européens, des « terroristes » ont le droit d'exercer des mandats alors qu'ils sont en prison ou recherchés et passibles de lourdes peines par contumace.

VOX estime que l'Espagne est ainsi méprisée : « *Ils veulent nous voler notre pays et nous devons nous battre* ».

L'Union européenne « joue avec le feu » car après le « Brexit », désormais acquis, ses problèmes liés à l'immigration avec certains pays de l'Est, une possible élection de Matteo Salvini en Italie, malgré « les sardines » qui resteront plus que probablement dans leurs « boîtes » et, surtout, les dettes « explosives » d'autres pays, et notamment la France et ses plus de 104 % du PIB et, enfin, l'annonce, par l'une des plus hautes autorités américaines sur les situations financières, d'un « krach » inévitable en 2020, bien plus important que celui de 2008, il est fort possible que son existence soit plus que jamais menacée !

<https://ripostelaique.com/lunion-europeenne-tente-un-coup-de-tat-judiciaire-contre-lespagne.html>